

Séance du 9 mars 2016

Affaires générales

Election des autres membres du bureau, désignation du représentant de l'Etat

Délibération n°2016/02

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2015 portant nomination de la directrice de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;

**Vu** la délibération n°2011/01 approuvant le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;

**Vu** l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

**Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

#### Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais

- Elit vice-présidents(es) dans l'ordre suivant :
  - X Patrick GEYENS
  - X THIERRY TASSEZ
  - X GÉRALD DARMANIN
  - X MICKAËL HIRAUX
  
- Acte la désignation du représentant de l'Etat : PATRICK DAVID

La directrice générale

16 MAR. 2016

Le (la) président(e)

Pour le Préfet et par délégation du conseil d'administration  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales

Loranne BAILLY

Pierre CLAVREUIL

